

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2016

L'An deux mille seize, le 19 janvier à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, le Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 13/01/2015.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Charles Autreaux, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jean-Marie Lalou, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Mehdi Hamida, Jean-Marc Lefebvre, Thierry Guyonnet, Marcelle Ghaye,

Absents excusés : Virginie Dumoulin, Gérard Druelle « arrivera en retard » (donne procuration à Marcelle Ghaye).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2015,
- 2) Délibération concernant une décision modificative pour ajustements budgétaires,
- 3) Délibération pour la composition du Conseil Communautaire de la CCPM : renouvellement de l'accord local,
- 4) Délibération pour indemnités agents recenseurs et coordonnateur pour le recensement de la population,
- 5) Point sur le bulletin municipal 2015,
- 6) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2015,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2015. Celui-ci est validé.

2. Délibération concernant une décision modificative pour ajustements budgétaires,
Au terme de l'année 2015 plusieurs ajustements budgétaires sont proposés au conseil municipal.

L'A.E.J (Amicale de l'Ecole de Jolimetz) a sollicité le 26 décembre 2015 une subvention exceptionnelle pour la prise en charge d'un spectacle de magie montant global 470,00 €.

L'Orchestre Harmonique de Jolimetz a sollicité le 3 novembre 2015 le remboursement du « pot de l'amitié » pour un montant de 74,39 €.

Le conseil municipal délibère et accorde une subvention exceptionnelle :
pour un montant de : 235,00 € à l'AEJ (subvention à 50 %).

Résultat du vote : **13 voix pour.**

pour un montant de : 74,39 €. à l'Orchestre Harmonique de Jolimetz.

Résultat du vote : **13 voix pour.**

En 2015 il n'a pas été attribué de dons aux associations « caritatives ». En 2014, nous avons versé 30,00 € pour le cancer, 30,00 € pour l'institut Pasteur, 30,00 € pour la Mucoviscidose, 30,00 € pour les Donneurs de Sang et 50,00 € pour la Fondation du Patrimoine.

Il est proposé de reporter les subventions à ces différents organismes comme l'an dernier ou d'ajuster la subvention à 30,00 € pour les cinq organismes.

La décision est prise d'ajuster la subvention à 30,00 € y compris pour la Fondation du Patrimoine :

Résultat du vote : **9 voix « pour », 4 voix « contre ».**

3. Délibération pour la composition du Conseil Communautaire de la CCPM : renouvellement de l'accord local,

Monsieur le Maire expose :

1) Monsieur Philippe Coulon, maire de Hecq élu en mars 2014 vient de démissionner avec effet au 5 décembre 2015. Du fait d'un conseil municipal incomplet, il y aura donc une élection municipale en janvier dans cette commune.

2) La loi prévoit que, dans le cas d'une élection partielle, l'accord ayant prévalu à la composition de l'assemblée communautaire, peut être remis en cause, sauf si les communes délibèrent pour le préserver.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ou non le maintien à 69 délégués communautaires.

Résultat du vote : **11 voix « pour », 2 « abstentions ».**

4. Délibération pour indemnités agents recenseurs et coordonnateur pour le recensement de la population,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

1) la nécessité de créer 2 emplois d'agents recenseurs à « temps non complet », afin de réaliser les opérations du recensement 2016.

2) la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête, afin de réaliser les opérations du recensement 2016 (le coordonnateur d'enquête est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes).

3) la nécessité de délibérer et de fixer le montant de l'indemnité qui sera alloué aux agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé que Madame Brigitte Falkowicz (agent titulaire) sera « coordonnateur d'enquête » et « agent recenseur » et que Madame Claire Federbe (agent non titulaire) sera « agent recenseur ».

Monsieur le Maire propose que les agents recenseurs soient payés à raison de 1,72 € par bulletin individuel et 1,73 € par feuille de logement. Le coordonnateur étant agent de la commune bénéficiera d'une indemnité de 200,00 €. Pour chaque séance de formation « préparatoire » les agents percevront 16,16 €. Le coût de l'enquête sera pris en charge pour une part importante par l'INSEE.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ou non la proposition de Monsieur le Maire.

Résultat du vote : **13 voix « pour »**.

5. Point sur le bulletin municipal 2015,

Monsieur Noël Delleaux présente les différents articles qui constitueront le prochain bulletin municipal.

6. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire, informe :

- Il y aura une réunion communautaire, le 4 février 2016 à Preux au Bois à 18 heures 30.
- L'association « la cerise » propose un spectacle pour le « printemps des associations », le coût du spectacle « Mielline l'abeille » s'élève à 450,00 €.
- Il a été demandé à la gendarmerie de faire des « rondes », des jeunes trainent souvent derrière la salle Arthur André.
- Une réunion est envisagée avec Monsieur le Directeur du lycée agricole pour étudier le maintien en état de propreté du chemin du Moulin.
- Le téléthon a rapporté 4404,08 €.
- Madame Malika Delval demande un « congé parental » : 6 mois.

Edith Glasse :

- Fait part de la demande du « Chef de l'Orchestre d'Harmonie » de pouvoir bénéficier d'un panneau blanc effaçable.
- Informe que des fils électriques sont encore apparents à la maison du « temps libre ».

Jean Marc Lefebvre :

- Remercie toutes les personnes qui ont donné un « coup de main » pour la mise en place du « repas Téléthon ». Celui-ci a rassemblé 300 personnes. Il organisera un nouveau repas le 3 décembre 2016.
- Envisage un nouveau concert avec le Jeune Orchestre Hainaut-Cambrésis le dimanche 25 septembre 2016. Par ailleurs deux autres projets de concerts pourraient être mis en place avec les harmonies de Bapaume, Marly et Quarouble (l'un des deux projets réunirait 120 musiciens sur des musiques de films). Dates à programmer.
- Souhaite que nous installions une barrière pour interdire l'accès aux véhicules qui stationnent derrière la salle Arthur André. Une démarche a été effectuée auprès de la Gendarmerie par Monsieur le Maire afin que des rondes puissent être effectuées de façon régulière.

Mireille Dupire :

- Souhaite que soit établie de façon plus formelle la répartition des tâches et des prise en charges (fleurs, « pots ») pour les diverses manifestations : premier mai, ducasse, Sainte Cécile. Qui prépare, qui finance ?
- Il a été convenu que la prise en charge des fleurs et du pot de l'amitié se ferait à l'occasion : du concert du 1^{er} mai, du concert de la ducasse et de la messe de la Sainte Cécile.

Mehdi Hamida :

- Demande que l'on envisage l'achat d'une sonorisation. Etudier l'utilisation de la sonorisation de l'Orchestre d'Harmonie.
- Se pose la question d'une collaboration avec la commune de Potelle pour envisager la retransmission des matchs de foot à l'occasion du Championnat d'Europe cet été.

Jean Marie Lalou :

- Considère que l'éclairage public est allumé trop tôt. C'est une question à étudier avec la CCPM en charge de l'éclairage public.

Charles Autreaux :

- La Cerise envisage une animation conte et une animation musique pour la fête des associations le 16 avril 2016.

Noël Delleaux :

- Précise que les décorations de Noël seront enlevées à partir de lundi.
- Souhaite développer le travail sur le fleurissement (plus particulièrement rue Coulon).
- Souhaite reprendre le projet d'élaboration d'une boucle pédestre (caches) notamment au niveau de la ferme de l'hôpital, en concertation avec Marc Houzet.
- Se pose la question de l'intégration de l'équipement de sécurité prévue rue du Pavé avec la mise en œuvre de l'aménagement du « centre du village ».

Jacques Anthony Vienne :

- Demande que soit réparé le chauffe-eau se trouvant dans la mairie afin que les enfants puissent se laver les mains en sortant des toilettes et afin de faciliter le nettoyage pour l'ensemble du bâtiment.
- Souligne la réussite de la réunion de fin d'année organisée avec le personnel communal.

Bénédicte Dzikowski :

- Pose la question de l'éventualité d'une cinquième classe. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas eu encore d'information précise. L'inspection d'Education Nationale lui a indiqué que la question était à l'étude. Aujourd'hui nous avons 117 élèves. Il vaudrait peut être mieux répartir les enfants sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui nous refusons les enfants des villages extérieurs sauf Raucourt-au-Bois, Potelle et Locquignol qui n'ont pas d'école et qui ont signé une convention avec notre commune.
- Prépare la venue d'un gala de danse animé par des danseuses de Saint Saulve et qui aura lieu le 6 mars 2016.
- Précise que la chasse aux œufs aura lieu le 26 mars 2016.
- Souhaite que soit installé un lave-vaisselle à la salle Don Bosco.

Marcelle Ghaye :

- Rappelle que 8 182,00 euros sont consacrés pour le « repas des aînés » et pour le « colis des aînés ». En raison des restrictions budgétaires de nombreuses communes ont décidé de supprimer l'un des deux postes. Ne pourrait-on pas diminuer le montant global du colis des aînés ?
- Souhaite qu'une rencontre avec les maires de Locquignol, Raucourt-au-Bois et Potelle soit organisée afin de demander que la prise en charge financière qu'ils ont bien voulu accorder pour les enfants de leurs communes respectives inscrits à l'école de Jolimetz soit réévaluée.
- Se pose la question de l'accessibilité à la mairie des personnes à mobilité réduite. Les voitures empêchent le passage dans la plupart des cas. Il faudrait repenser l'aménagement pour permettre l'accès.
- Informe que 50 tombes ont été répertoriées dans le cadre de la procédure de « récupération de tombes en terrain commun » (délai 6 mois) à dater du 18 janvier 2016.
- Un règlement pour le columbarium a été voté mais il faudrait envisager un règlement pour l'ensemble du cimetière (pour par exemple préciser que les caveaux doivent être installés dans un délai de six mois après l'achat du terrain, etc).

Fin de la séance à 22 heures.

Le Maire

Didier DEBRABANT